

COMMUNE DE FOLLAINVILLE-DENNEMONT
ARRETE DU MAIRE

OBJET : monopolisation des places de parking au droit du 133B, rue Jean Jaurès face à la Maison des Services Publics à Follainville-Dennemont pendant l'installation du panneau d'information numérique.

Nous, Maire de la commune,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L 2212-2, 2213-1 et L 2213-2,

Vu le Code de la Route,

Vu le Code Pénal,

Vu l'arrêté et l'instruction interministériels sur la signalisation routière modifiés par les textes subséquents,

Vu l'arrêté n° 82-213 du 2 mars 1982 relatif aux droits et libertés des communes, des Départements et des Régions,

Vu les lieux,

Considérant d'une part, que pour ladite intervention, il y a nécessité de monopoliser quelques places de parking (trottoir compris) au droit du 133B, rue Jean Jaurès face à la Maison des Services Publics à Follainville-Dennemont,

Considérant, d'autre part qu'il y a lieu d'assurer la sécurité des riverains et des usagers,

ARRETONS

Le mardi 9 décembre 2025, journée

Article 1 : les places de parking (trottoir compris) au droit du 133B, rue Jean Jaurès face à la Maison des Services Publics seront interdits au stationnement pour tous véhicules pendant les travaux d'installation du panneau d'informations numériques par la société Lumiplan.

Article 2 - il pourra être procédé à la mise en fourrière des véhicules gênants par les autorités compétentes dans les conditions prévues par les articles R 325-12 et suivants du Code de la Route.

Article 3 – Le présent arrêté sera notifié à :

- Lumiplan : 1, impasse Augustin Fresnel 44800 Saint-Herblain cedex
- Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie Nationale de Limay,
- Messieurs les Chefs des Corps des Sapeurs-Pompiers de Mantes-la-Jolie et Limay,
- Monsieur le Responsable des Services Techniques de la commune de Follainville-Dennemont.

Cet arrêté sera porté à la connaissance des riverains et usagers par voie d'affichage et publication sur le site internet de la commune.

Fait à Follainville-Dennemont, le 01 décembre 2025

Le Maire,

Sébastien L'AVANCHIER



Affiché le : 02/12/2025



Mairie de Follainville-Dennemont

2, Place de la Mairie - 78520 Follainville-Dennemont - Tél. : 01 34 77 25 02 - Fax : 01 34 78 53 85 - mairie@follainville-dennemont.fr